

# SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

## Maintien et actualisation des compétences

### Objectifs

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être un véritable acteur de la prévention dans l'entreprise.

Il doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et, en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et sécurité au travail, dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixées.

### Contenu pédagogique

La formation doit comprendre d'une manière générale :

- Une évaluation à partir d'accidents du travail simulé permettant de repérer les écarts par rapport au comportement attendu du SST
- Une partie consacrée à la révision des gestes d'urgence,
- Une partie consacrée à l'actualisation de la formation :
  1. Aux risques de l'entreprise ou de l'établissement
  2. Aux modifications du programme

Le programme est adapté au niveau de connaissances des stagiaires avec pour objectif de maintenir voire d'accroître les compétences du sauveteur secouriste du travail

### Informations complémentaires

Le centre est habilité par l'INRS sous le numéro 1463425/2019/SST-01/O/07.

### PUBLIC



Personne désireuse  
d'actualiser ses  
compétences SST

Code du travail : Article L4121-1 / Article L4141-2 /  
Article R 4224-15 / Article R 4224-16.

Code pénal : article 223-6

### PRÉREQUIS



Être ou avoir été titulaire  
du SST

Modalité de la formation : Présentiel  
En inter-entreprises

Durée de la formation : 1 jour  
9h – 12h30 / 13h30 – 17h

Nombre de participants :  
4 à 10 participants

110€ HT / personne